

841226



Saint-Florent, le 20 février 2026

**ARRETE DE STATIONNEMENT INTERDIT
RUE PIERRE CASALE ET ROUTE DE LA CATHEDRALE
Pose de réseau électrique souterrain
Du 23 février 2026 au 15 mars 2026**

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L2213-2

VU le Code de la Route, notamment les articles R36, R37-1 et R225, ensemble le décret N° 62-1179 du 12 octobre 1962

VU la demande de l'entreprise SARL C.G.E. en date du 20 février 2026.

CONSIDERANT La pose de réseau électrique souterrain sur Route de la Cathédrale, qui se déroulera du 23 février 2026 au 15 mars 2026.

ARRETÉ

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit le long de la rue Pierre Casale du N°1 au N°7 et sur la route de la Cathédrale du N° 49 au N°55 à compter du 23 février 2026 jusqu'au 15 mars 2026 (voir plan ci-joint).

ARTICLE 2 : Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Claudy OLMETA

